

Secrétariat Général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie
19 Avenue du Maréchal Foch
BP M2- 988496 Nouméa Cedex

Mél : denc@gouv.nc
Tél. : 23.96.00 - Fax : 26.21.45

N° CS19-3700- 009 /DENC

Nouméa, le 11 FEV. 2019

La directrice

à

Mesdames les enseignantes, messieurs les enseignants,
Mesdames les directrices, messieurs les directeurs des
écoles maternelles et élémentaires publiques,
S/C Mesdames les inspectrices, messieurs les inspecteurs
de l'enseignement primaire,

Lettre de rentrée 2019

Après des vacances, qui je l'espère vous ont permis de vous ressourcer, je vous souhaite d'aborder cette nouvelle année scolaire en toute sérénité.

Elle sera placée sous le signe de la réforme de l'école primaire dont les contenus et modalités vous avaient été présentés l'an passé. En effet, le congrès de la Nouvelle-Calédonie l'a adoptée le 10 janvier 2019. Ce nouveau cadre réglementaire vient compléter les réformes de l'enseignement générées par le vote du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie en janvier 2016. Nous mettrons à profit cette année 2019 pour vous accompagner dans l'appropriation de cette réforme qui sera applicable pleinement en 2020.

Votre journée de pré rentrée, phase de relance de votre activité, doit être mise à profit d'ajustements qui vous permettront d'accueillir, dès ce lundi 18 février 2019, les élèves dans votre école. Avant cette échéance, je souhaite souligner quelques points importants.

La structure pédagogique de l'école, validée par l'inspectrice ou l'inspecteur de la circonscription, permet de répondre aux besoins du service d'enseignement. La composition des classes et l'organisation de l'école doivent assurer à chaque élève un parcours continu et cohérent, tout en veillant à ne pas multiplier le nombre d'intervenants lié aux échanges de service et à ne pas dépasser les quotas horaires impartis (3 heures en cycle 3 et 2 heures en cycle 2).

Le projet d'école, réel outil de pilotage pédagogique, a évolué pour davantage de fonctionnalité. Ce levier essentiel de la mise en œuvre des orientations de la politique éducative du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de ses partenaires doit refléter les actions que vous menez pour viser la réussite de tous les élèves.

Le plan de formation tend à actualiser vos savoirs, à développer vos compétences, à vous professionnaliser... Sa conception a pris en compte les besoins exprimés ou identifiés par les inspectrices et inspecteurs ainsi que les objectifs fixés par le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

Dès cette année, les dix « mercredis pédagogiques » sont organisés pour moitié en temps de formation et pour l'autre en temps de concertation.

Le temps est un facteur essentiel de l'apprentissage. J'attire votre attention sur la nécessité de proposer à chaque élève les volumes horaires d'enseignement en vigueur de chaque domaine disciplinaire ou d'apprentissage. Vous vous questionnez sur les sorties scolaires, pédagogiquement intéressantes, qui ne doivent cependant pas obérer le temps dédié à l'enseignement.

Vos projets, ceux interdisciplinaires de la DENC ou d'autres partenaires, doivent répondre à un objectif pédagogique. Je vous invite à y souscrire en toute cohérence et complémentarité afin d'enrichir le parcours scolaire des élèves.

Une circulaire de rentrée précisera les priorités d'action de l'année.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre investissement pour dispenser un enseignement de qualité dans vos écoles ainsi que sur la bienveillance et l'exemplarité dont vous faites preuve.

Je vous propose de placer cette rentrée 2019 sous le signe de la musique. Faites résonner, pendant cette première semaine d'école, chants et mélodies dans vos classes et cours de récréation pour un accueil chaleureux de toute la communauté éducative.

Je vous souhaite une bonne rentrée !

La Directrice de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie



Yolande VERLAGUET